

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Demande relative au Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018-2023 ;

No: R-4043-2018

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC

Demanderesse

- ET -

OPTION CONSOMMATEURS

Intervenante

MÉMOIRE D'OPTION CONSOMMATEURS

Table des matières

I. Introduction	2
La cible en efficacité énergétique.....	3
La cible de produits pétroliers.....	3
II. Appréciation de l'atteinte des cibles	4
Commentaires préliminaires.....	4
L'approche retenue	6
Conciliation des données sur les demandes énergétiques.....	8
Les programmes des distributeurs	11
Le programme Écoperformance	12
Le programme Chauffez-vert	13
Les programmes destinés aux ménages à faible revenu (MFR).....	14
La coordination avec les distributeurs d'énergie.....	16

I. Introduction

L'organisme Transition énergétique Québec (« **TEQ** ») a déposé une demande, le 12 juin 2018, visant l'approbation et l'avis que doit transmettre la Régie de l'énergie (la « **Régie** ») en vertu de l'article 85.41 de la Loi sur la Régie (« **LRÉ** »). La demande est étudiée en deux temps conformément aux directives de la Régie établies par la décision D-2018-074¹. Dans un premier temps, la Régie doit donner son « *avis sur la capacité du Plan directeur à atteindre les cibles définies par le gouvernement en matière énergétique* », soit l'aspect 1 du dossier. L'aspect 2 du dossier concerne quant à lui l'évaluation, pour approbation par la Régie, des programmes d'efficacité énergétique sous la responsabilité des distributeurs d'énergie.

Dans le présent document, Option consommateurs (« **OC** ») offre quelques observations sur l'aspect 1 de la demande afin d'assister la Régie dans la préparation de son avis. Les observations d'OC sur l'aspect 2 du dossier sont consignées dans un rapport commun qu'elle a préparé en collaboration avec le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (« **RNCREQ** ») tel qu'indiqué dans sa lettre du 31 octobre 2018².

L'avis de la Régie portera sur les deux cibles fixées par le décret 537-2017 :

- *améliorer, d'au moins 1 % par année, l'efficacité énergétique moyenne de la société québécoise;*
- *abaisser, d'au moins 5 %, la consommation totale de pétrole par rapport à 2013, ce qui représenterait, en 2023, une baisse réelle de consommation de 900 millions de litres de produits pétroliers.*

Dans un premier temps, nous abordons la méthodologie employée par TEQ pour déterminer la capacité du Plan directeur à atteindre ces deux cibles. Ensuite, nous abordons brièvement

¹ D-2018-074, p. 5.

² C-OC-0013

certaines éléments clés du Plan directeur qui, selon nous, pourrait avoir un impact important sur l'atteinte des cibles.

La cible en efficacité énergétique

TEQ détermine l'impact du Plan directeur sur l'efficacité énergétique en deux temps. Elle procède d'abord à l'évaluation de l'efficacité énergétique historique sur la période 2008-2015 à partir d'une méthode de factorisation. Cette méthode, couramment employée³, permet d'isoler l'efficacité énergétique des autres facteurs pouvant influencer l'évolution de la consommation d'énergie. TEQ estime, à l'aide de cette méthode, que « *les programmes d'efficacité énergétique ont permis de réduire la consommation d'énergie d'environ 0,4 % par année* », ou 7,6 PJ (auquel on doit ajouter des effets indirects de 0,6 %). TEQ estime ensuite la contribution additionnelle des mesures incluses au Plan directeur qui cumulent 9,9 PJ, ou 0,6 % par année. En ajoutant les effets indirects, TEQ estime donc que le Plan directeur permettra « *une amélioration totale de l'efficacité énergétique de la société québécoise d'environ 1,2 % par année* »⁴. Les économies d'énergie prévues au Plan directeur sont ventilées à la pièce B-0018.

La cible de produits pétroliers

L'effet du Plan directeur sur la consommation de produits pétroliers est quant à lui établi à partir du Modèle d'évaluation de la demande d'énergie (le « **MÉDÉE** »). Le MÉDÉE, développé à la fin des années 70 en France, est un modèle de type *ascendant* (couramment appelé de type « *bottom-up* ») utilisé par le gouvernement du Québec pour analyser les impacts politiques publiques sur la demande énergétique et les émissions de gaz à effet de serre⁵. L'effet « Plan directeur » est obtenu en comparant les résultats de deux scénarios, un scénario dit de référence, le *statu quo*, et un scénario incorporant les principaux programmes et mesures du Plan directeur. Les consommations énergétiques sont obtenues par intervalle de cinq ans. À l'aide du modèle,

³ La méthode est notamment employée par l'Agence internationale de l'énergie dans son dernier rapport *Energy efficiency 2018*.

⁴ B-0005, p. 168.

⁵ B-0027, p. 5-6.

TEQ calcule une réduction de la consommation de produits pétroliers de 12 % entre 2013 et 2023, et de 19 % entre 2013 et 2030⁶.

II. Appréciation de l'atteinte des cibles

Commentaires préliminaires

De manière préalable, nous estimons que l'exercice auquel doit se prêter la Régie et les intervenants en examinant la capacité du Plan directeur à atteindre les cibles est laborieux pour une série de raisons :

- TEQ n'a pas retenu une approche intégrée pour déterminer l'impact du Plan directeur sur les deux cibles, utilisant la méthode de factorisation pour l'une et le modèle MÉDÉE pour l'autre. Une approche intégrée aurait simplifié le cadre d'analyse au présent dossier.
- Les intervenants et la Régie ont un accès restreint aux calculs effectués par TEQ. Par exemple, aucune documentation n'a été fournie sur le modèle MÉDÉE à l'exception des informations présentées par TEQ à la séance du 26 juillet 2018⁷. L'accès à cette documentation aurait pu limiter le nombre de demande de renseignements (« **DDR** »).
- Suite au dépôt du Plan directeur, les distributeurs d'énergie ont apporté des modifications à leur offre de programmes en efficacité énergétique ou ont modifié certaines hypothèses qui sont à la base des calculs des impacts énergétiques.
- Les économies d'énergie d'un nombre important de mesures n'ont pas été chiffrées. TEQ indique à cet égard qu'elle n'a pas été en mesure d'obtenir l'ensemble des informations auprès d'acteurs clés : « *Dans beaucoup de cas, les ministères et organismes gouvernementaux n'ont pas été en mesure de chiffrer les résultats espérés (gains en efficacité énergétique, réduction de la consommation de produits pétroliers, réduction des émissions de GES) des mesures et des programmes qu'ils ont préparés.* »⁸. En

⁶ B-0005, p. 171.

⁷ B-0027.

⁸ B-0005, p. 180.

conséquence, il est pour l'instant difficile de déterminer à quel niveau ces mesures peuvent contribuer à l'atteinte des cibles.

- Comme le précise TEQ à la réponse de la DDR de la Régie, aucun scénario de sensibilité n'a été réalisé. Selon l'organisme, « *Il n'a pas été possible d'effectuer des analyses de sensibilité* »⁹. L'absence d'analyse de sensibilité empêche de se positionner sur la robustesse des hypothèses retenues dans le calcul de la consommation de produits pétroliers. Ce type de modèle et les demandes énergétiques qu'il calcule peuvent être sensibles aux variations d'exogènes comme l'évolution du prix du pétrole.
- TEQ précise que « *En ce qui a trait aux études de potentiel technico-économique, TEQ n'en a pas utilisées aux fins de l'élaboration du Plan directeur 2018-2023* »¹⁰. Ces études permettent pourtant d'apprécier le potentiel de réalisation des mesures et d'identifier les secteurs à prioriser. Par exemple, l'utilisation des études de potentiel technico-économique (« **PTÉ** ») sont utilisées par les distributeurs pour justifier les cibles qu'ils se fixent au niveau de la participation ou le maintien des aides financières¹¹.
- Finalement, OC juge important de souligner l'approche restrictive qu'a adopté TEQ à l'égard de la divulgation des informations qui permettent d'apprécier l'établissement des cibles en efficacité énergétique et la portée du Plan directeur. Cette approche a été utilisée en réponses aux DDR tant pour les questions des intervenants que de la Régie.

Toutefois, TEQ ne peut pas être tenu entièrement responsable de l'ensemble de ces contraintes, notamment en ce qui concerne la disponibilité des données et des modèles ainsi que le temps limité qu'a eu l'organisme pour la préparer le Plan directeur. Souhaitons tout de même que certaines mesures inscrites au Plan directeur comme la prise d'ententes pour le partage de données (mesure 115), l'amélioration des outils méthodologiques (mesure 118) ou encore la publication annuelle des données énergétiques (mesure 119) puissent améliorer la transparence et la qualité du processus d'évaluation des initiatives québécoises en efficacité énergétique.

⁹ B-0098, p. 24.

¹⁰ B-0023, p. 1.

¹¹ Voir par exemple A-0022, p. 28-29.

L'approche retenue

En ce qui concerne l'approche par méthode de factorisation, OC note que son utilisation n'est pas inhabituelle pour les fins d'un tel exercice et que l'organisme entend apporter des améliorations à la méthode lorsque les données seront disponibles ou encore pour répondre à la réserve émise par la Table des parties prenantes¹². OC estime toutefois qu'une approche du calcul de l'impact du Plan directeur englobant les deux cibles aurait été préférable et plus cohérente. OC comprend que les limites du modèle MÉDÉE empêche les possibilités d'une évaluation de l'impact sur l'efficacité énergétique.

Pour ce qui est du modèle MÉDÉE qui appartient à la famille de modèle dit *ascendant*, son principal avantage est sa représentation détaillée du cadre technologique à la base des demandes énergétiques le rendant propice à l'étude de scénarios d'optimisation. Cela peut être opposé aux modèles de type *descendant* (top-down) qui incorporent la technologie de manière agrégée. TEQ note entre autres que les modèles ascendants « *s'appuient sur une agrégation détaillée de la demande liée aux différents besoins énergétiques (chauffage, déplacement, combustion industrielle, etc.)* ». La famille de modèle *ascendant* comporte toutefois plusieurs désavantages dont le principal est qu'il ne tient pas compte adéquatement des mécanismes de marché et son manque de dynamisme. Les modèles de type *ascendant* auront tendance à être « optimistes » contrairement aux modèles *descendant* plus « pessimistes ».

C'est pourquoi les modèles modernes convergent aujourd'hui vers des formes hybrides. Environnement et Changement climatique Canada note par exemple la chose suivante après avoir effectué une revue méthodologique pour les projections de GES¹³ :

- « *Les modèles écoénergétiques hybrides sont plus efficaces pour obtenir des prévisions d'émissions de GES exactes, car ils combinent la force des modèles ascendants et descendants traditionnels de modélisation des prévisions d'émissions.*
- *Il est essentiel d'utiliser des conditions de base uniformes d'une année à l'autre (y compris des données de base), des hypothèses et des conditions uniformes pour s'assurer que les prévisions des émissions puissent être comparées avec exactitude d'une année à l'autre.*

¹² B-0098, p. 9.

¹³ <http://www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=3B8552D4-1&xml=3B8552D4-3B91-4EE0-863B-C5D72EB83F42&offset=1&toc=show>

- *L'utilisation de définitions cohérentes et acceptées des termes et concepts, notamment pour le resquillage et la complémentarité, dans tous les ministères participant aux prévisions, permettrait d'assurer une plus grande transparence des prévisions d'émissions et faciliterait l'exactitude des prévisions. »*

Plusieurs modèles de projection des demandes énergétiques présentement utilisés au Canada ont cette forme hybride, dont le modèle Energy 2020¹⁴, citée par TEQ¹⁵, le modèle CIMS¹⁶ ou encore le modèle gTech¹⁷ développé par la firme Navius Research.

Il est impossible à priori de quantifier l'impact du choix d'un modèle ou d'un autre sur la capacité du Plan directeur à atteindre les cibles. Par contre, les résultats obtenus à partir de MÉDÉE devraient être considérés avec précaution étant donné les désavantages liés à sa forme *ascendante* et la production des résultats à intervalle de 5 années.

OC note que le Plan directeur contient un ensemble de mesures sous l'axe *Connaissances*, dont la mesure 118 *Améliorer les outils de modélisation ou en développer de nouveaux*. TEQ a donc l'occasion de moderniser le modèle utilisé par l'appareil gouvernemental québécois et de palier aux lacunes de MÉDÉE. Espérons que TEQ adoptera une approche transparente qui permettra à des tiers comme la Régie de faire appel à ce genre de modèle.

¹⁴ http://www.energy2020.com/images/ENERGY_2020_Overview.pdf

¹⁵ B-0027, p. 6.

¹⁶ https://www.iaee.org/documents/washington/Mark_Jaccard.pdf

¹⁷ <https://www.naviusresearch.com/gtech/>

Conciliation des données sur les demandes énergétiques

OC note certaines divergences entre les données relatives aux demandes énergétiques utilisées par TEQ, notamment aux fins de la production des scénarios dans le modèle MÉDÉE, et celles provenant de d'autres sources.

D'abord, OC note, comme le souligne la Régie dans sa série de DDR # 2¹⁸ adressées aux distributeurs, qu'il existe des différences par rapport aux données publiées par ces derniers et celles inscrites au Plan directeur :

- Une différence dans les données réelles pour l'année 2013 au niveau de la demande de gaz naturel (214 PJ selon les données des distributeurs et 227 PJ selon le scénario de référence, soit environ 6 % de moins). Cette différence s'accroît sur l'horizon du plan si on considère les années 2022 et 2023 : 236 PJ en 2022 selon les données des distributeurs et 264 PJ en 2023 dans le scénario de référence, soit un écart de 11 %.
- Une différence entre les données d'HQD et celles du Plan directeur au niveau de la demande totale d'électricité de 6,5 % à l'horizon de 2023.
- Une différence importante de 44 % entre les données d'HQD et celles du Plan directeur au niveau de la demande d'électricité du secteur industriel pour l'année 2023.

OC constate à partir des réponses fournies aux DDR que les trois distributeurs ne sont pas en mesure d'expliquer d'où proviennent ces écarts. Il est difficile d'évaluer l'impact de ces écarts sur les projections obtenues à partir du modèle MÉDÉE. On peut toutefois penser qu'avec des demandes énergétiques plus faibles, comme celles projetées par les distributeurs d'énergie, les efforts en efficacité énergétique doivent être accentués pour générer le même gain en efficacité énergétique étant donné la présence de rendements marginaux décroissants.

¹⁸ C-Énergir-0026, C-GI-0021 et C-HQD-0030.

OC a également observé des différences entre les données des consommations énergétiques du Plan directeur et celles produites par Ressources naturelles Canada (« **RNCAN** »). Ces dernières proviennent de la Base de données complète sur la consommation d'énergie¹⁹ et sont construites en partie à l'aide des bulletins d'écoulement d'énergie de Statistique Canada. Le tableau ci-dessous présente quelques-unes de ces différences :

Tableau 1 : Demandes énergétiques du Plan directeur et de RNCAN (PJ)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2023	2030
Scénario de référence - Secteur résidentiel - Électricité	227.9	226.5	239.6	253.7	242.3	248.4	271.4	278.6
Scénario du Plan directeur - Secteur résidentiel - Électricité	227.9	226.5	239.6	253.7	242.3	248.7	271.6	277.0
RNCAN - Secteur résidentiel - Électricité	227.9	226.5	239.6	253.7	242.9	236.3	-	-
Scénario de référence - Secteur des transports - Carburéacteur	40.7	46.9	47.4	45.4	45.4	42.9	44.7	45.0
Scénario du Plan directeur - Secteur des transports - Carburéacteur	40.7	46.9	47.4	45.4	45.4	42.9	44.5	44.9
RNCAN - Secteur des transports - Carburéacteur	40.7	77.5	77.8	69.8	78.3	81.6	-	-
Scénario de référence - Secteur des transports - Mode routier	441.3	434.8	426.8	405.1	417.9	414.2	390.1	353.3
Scénario du Plan directeur - Secteur des transports - Mode routier	441.3	434.8	426.8	405.1	417.9	414.2	381.2	341.4
RNCAN - Secteur des transports - Mode routier	442.1	434.7	426.9	405.3	417.9	422.7	-	-

Les données de l'année 2016 sont projetées dans les scénarios de TEQ alors que celles de RNCAN sont réelles. Comme on peut le voir, les données réelles des premières années sont similaires ou égales mais divergent de manière importante par la suite.

Au niveau de la demande d'électricité du secteur résidentiel, les projections du modèle MÉDÉE établissent la demande en 2016 à 248.4 PJ, en progression par rapport au 242.3 PJ de 2015. Les données de RNCAN, au contraire, montrent une diminution entre 2015 et 2016 (de 242.9 PJ à 236.3 PJ). Ces 236.3 PJ représenteraient une diminution par rapport à 2013 alors que le scénario du Plan directeur place cette demande à 277.0 PJ en 2030.

¹⁹ http://oe.e.nrcan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/menus/evolution/tableaux_complets/liste.cfm

Au niveau de la consommation de carburéacteurs, les demandes divergent de manière importante à partir de 2012. OC comprend que TEQ utilise peut-être un « historique corrigé » mais l'organisme n'a pas fourni de détails sur cette correction ni expliqué si l'erreur provient de RNCAN ou de Statistique Canada.

Finalement, et de manière plus importante étant donné que les demandes énergétiques sont utilisées pour calculer les impacts sur la consommation de produits pétroliers, les projections de la demande du mode de transport routier par le modèle MÉDÉE montrent en 2016 une décroissance (de 417.9 PJ à 414.2 PJ) par rapport à l'année 2015 alors qu'en réalité elles augmentent de 417.9 à 422.7 PJ selon les données réelles de RNCAN.

L'observation de divergences dans les données est normale si on considère que TEQ n'avait pas à sa disposition les données de 2016 au moment des simulations à l'aide du modèle MÉDÉE. Cependant, TEQ note bien que « *dans l'exercice de prévision, TEQ s'assure que la tendance des prévisions notamment pour l'année 2016 est cohérente avec celle de l'historique récent* » ou encore que « *En outre, la mise à jour régulière dans le modèle des données historiques sur la demande d'énergie permet de vérifier si la tendance historique est orientée vers l'atteinte des cibles, notamment celle de produits pétroliers (suivi des résultats)* »²⁰.

À la lumière des données de 2016 produites par RNCAN, il semble que le modèle ne soit pas correctement calibré puisqu'il produit des tendances contraires à la réalité.

Il est difficile d'établir avec précision les impacts de ces révisions de données sans pouvoir recourir à de nouvelles simulations ajustées avec le modèle MÉDÉE. La divergence au niveau de l'évolution de la consommation du mode de transport routier est toutefois particulièrement préoccupante en ce qui concerne la cible de réduction des produits pétroliers. OC note que ce point avait été mis en exergue dans le rapport de la Chaire de gestion du secteur de l'énergie qui note dans son rapport 2018 au niveau de la cible des produits pétroliers que « *La croissance des ventes, qui s'est*

²⁰ B-0098, p. 18.

élevée à 4,9 % entre 2013 et 2017, va rendre d'autant plus difficile l'atteinte de la cible de réduction de la consommation de produits pétroliers de 40 % sous le niveau de 2013 en 2030, telle que définie dans la Politique énergétique du Québec. Ces ventes de produits pétroliers sont particulièrement tirées vers le haut par les ventes d'essence, en hausse de 12,7 % entre 2013 et 2017 »²¹.

Les programmes des distributeurs

Dans le rapport conjoint qu'elle a produit en collaboration avec le RNCREQ, OC note que depuis le dépôt du Plan directeur, les distributeurs d'énergie ont apporté des modifications à leurs programmes en efficacité énergétique. Certains programmes se sont ajoutés, d'autres supprimés, et certains paramètres permettant d'évaluer les impacts énergétiques des mesures ont été modifiés.

Les modifications apportées aux programmes par les distributeurs de gaz sont relativement mineures lorsqu'on les compare à la cible annuelle moyenne du Plan directeur de 9,9 GJ. Notons tout de même le PGEÉ 2019-2020 bonifié de Gazifère qui prévoit des économies d'énergie nettes supérieures au Plan directeur (de 7 % en 2019 et de 41 % en 2020).

Par contre, HQD prévoit en 2019 un ajustement considérable par rapport à ce qui était prévu pour la mesure 47.8. *Résidentiel Programme Mieux consommer*. En réponse à une DDR, HQD indique avoir exclu les économies d'énergie reliées à la transformation du marché des produits d'éclairage. Notons que dans sa décision D-2018-025, la Régie a exprimé un doute quant à l'influence que peut avoir HQD sur la transformation du marché²². En excluant ces économies d'énergie, l'impact de la mesure 47.8 passe de 394 920 GJ/an à 198 293 GJ/an. Sur la durée du Plan directeur, l'écart totalise 983 135 GJ, soit environ 2 % des économies d'énergie cumulées du Plan directeur.

²¹ État de l'énergie au Québec 2018, Chaire de gestion du secteur de l'énergie.

²² R-4011-4057, p. 152-154.

Tel qu'expliqué dans son rapport conjoint, OC estime par ailleurs qu'il faut demeurer prudent en regard des impacts énergétiques attribués aux activités de sensibilisation d'HQD inscrites à la mesure 47.7 (209 880 GJ/an) tout comme celles prévues à la mesure 47.8. OC partage les inquiétudes de la Régie quant à la réalisation de ces économies d'énergie, notamment dans un contexte où TEQ mènera elle-même des activités de sensibilisation dans les prochaines années.

Le programme Écoperformance

Le programme Écoperformance offert dans le secteur Bâtiment CI et industrie est une des mesures phares du Plan directeur. Il finance des projets « *liés à la consommation et à la production d'énergie, de même qu'à l'amélioration des procédés* »²³. Le Plan directeur prévoit pour cette mesure des économies d'énergie de 15,0 PJ sur l'horizon 2018-2023, soit approximativement 30 % de l'ensemble des économies d'énergie générées par le Plan directeur²⁴.

Cela représente également une augmentation notable par rapport aux 3,2 PJ réalisées entre 2012 et 2017 tel qu'indiqué à la pièce B-0005. TEQ explique en réponse à la DDR #2 de la Régie²⁵ que :

« Tout d'abord, tel que mentionné à la note de bas de page du tableau 5 de la référence (ii), les premiers résultats du programme ÉcoPerformance remontent à 2014-2015, donc l'historique ne couvre pas toute la période 2012-2017.

Également, plusieurs projets soutenus dans le cadre du programme impliquent des échéanciers de plusieurs années avant que le projet soit mis en fonction. Il est alors tout à fait normal que le rythme normal d'activité du programme ne soit atteint qu'après quelques années de mise en œuvre.

D'autre part, tel que présenté aux tableaux fournis en réponse à la question 4.2 de la DDR-1 de la Régie de l'énergie, en considérant aussi l'historique des programmes prédécesseurs au programme ÉcoPerformance (PRCML, PASM, etc.), les économies prévues pour le programme ÉcoPerformance apparaissent raisonnables et réalistes.

²³ http://www.transitionenergetique.gouv.qc.ca/en/business-clientele/ecoperformance/#.XDz_WVxKiCg

²⁴ B-0005, p. 168.

²⁵ B-0082, p. 16.

Finalemment, tel que présenté au tableau 5 de la référence (ii), la hausse des économies d'énergie prévues est aussi conséquente avec le budget prévu pour la période 2018-2023. »

Sur la base du rapport annuel de gestion du Ministère de l'Énergie, et des Ressources naturelles (« MERN ») 2016-2017²⁶, OC note que les résultats du programme Écoperformance diffèrent de ceux présentés à la pièce B-0005. Le tableau 2 ci-dessous présente des économies d'énergie totalisant 0,8 PJ sur la période 2013-2017 contrairement aux 3,2 PJ.

Tableau 2 – Participants et économies d'énergie au programme Écoperformance – Rapport annuel de gestion 2016-2017 du Ministère de l'Énergie, et des Ressources naturelles²⁷

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Total
Participants	7	9	9	37	62
Économies d'énergie (TEP)	4 998	160	871	12 462	18 491
Économies d'énergie (PJ)	0.21	0.01	0.04	0.52	0.77

Les explications de TEQ citées plus haut n'ont pas convaincu OC quant à la fiabilité des projections contenues au Plan directeur. À moins d'obtenir plus d'explications, des résultats plus à jour du programme ou encore d'une explication sur la différence observée entre le Plan directeur et les chiffres du MERN, OC a des doutes sur l'atteinte des cibles pour cette mesure.

Le programme Chauffez-vert

Le programme Chauffez-vert qui offre une aide financière pour le remplacement de système de chauffage à combustible fossile prévoit des économies d'énergie et une réduction des produits pétroliers au volet résidentiel de respectivement 1 074 844 GJ et 125 918 966 L. Le volet Petits bâtiments CI prévoit quant à lui des économies de 287 803 GJ et de 26 298 748 L. Le coût total des deux volets se chiffre à environ 90 M\$.

²⁶ Le plus récent rapport annuel de gestion du MERN ne contient pas de données sur les programmes en efficacité énergétique comme par le passé.

²⁷ 1 TEP = 1/23885 PJ

Dans ses récentes recommandations, le Conseil de gestion du Fonds vert note la possible duplication entre ce programme et le crédit d'impôt Rénovert²⁸. Le Conseil « *estime qu'il y a une possibilité de subventionner deux fois la même rénovation et estime que des correctifs devraient être apportés* ».

OC note que le crédit d'impôt Rénovert est inscrit comme une mesure du Plan directeur (47.14) mais que les économies d'énergie associées ne sont pas comptabilisées puisqu'elles ne sont pas disponibles. Le coût du crédit d'impôt est de 171,5 M\$.

OC recommande à la Régie de tenir compte des constatations du *Conseil de gestion du Fonds vert* en évaluant la possibilité que les deux mesures puissent comptabiliser le même impact deux fois.

Les programmes destinés aux ménages à faible revenu (MFR)

Dans son mémoire déposé au dossier R-3980-2016²⁹, OC soulignait la diminution constante des impacts des interventions en efficacité énergétique destinés à la clientèle MFR d'HQD et du programme Éconologis. De 2008-2009 à 2017-2017, le nombre de participants à ce programme est passé de 22 860 à 6 724³⁰, une décroissance de près de 71 %. Les économies d'énergie ont quant à elles diminué de 25 455 GJ/an à 7 243 GJ/an.

OC est donc heureuse de constater que TEQ entend développer une approche « structurante » (mesure 47.13.) en 2019-2020. Peu de détails ont été fournis sur ce programme pour l'instant. TEQ explique qu'il « *permettra de mettre en place des aides financières visant des mesures plus durables. Ces dernières seront accessibles autant pour les MFR propriétaires d'habitation que pour les propriétaires de logements privés accueillant des ménages à faible revenu. Elle sera développée avec la collaboration des distributeurs pour s'assurer de couvrir cette clientèle qui*

²⁸ Recommandations sur les ajustements budgétaires à apporter au Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, p. 20.

²⁹ R-3980-2016, C-OC-0008, p. 24.29.

³⁰ Selon le rapport de gestion 2016-2017 du MERN.

habite autant des maisons unifamiliales, des logements privés que des logements communautaires. »³¹.

Le principal obstacle à la réalisation des gains prévus au Plan directeur (89 493 GJ) sera de rejoindre la clientèle MFR et ainsi renverser la tendance observée ces dernières années. Les distributeurs peuvent témoigner de cette difficulté. Par exemple, HQD présente pour 2019 des cibles ajustées à la baisse pour la participation à l'Offre de programmes MFR. OC soumet que les suggestions suivantes devraient être prises en considération et ce autant pour la nouvelle mesure structurante que le programme Éconologis :

- La coordination avec les distributeurs est importante puisqu'ils sont bien placés pour identifier les clients MFR à forte consommation d'énergie. HQD et Énergir disposent tous les deux de programmes d'aide à cette clientèle qui peuvent être mis à profit.
- Le processus de qualification et d'administration doit être simple et efficace :
 - Les MFR se qualifiant aux programmes d'HQD et d'Énergir devraient automatiquement se qualifier aux programmes de TEQ. La multiplication des preuves de revenu à fournir peut constituer un frein aux programmes.
 - Les représentants des distributeurs devraient pouvoir procéder à des transferts accompagnés, ce que les systèmes téléphoniques de TEQ empêchent de faire présentement³².
 - TEQ devrait envisager la possibilité que les clients puissent se qualifier en ligne sur son site Web et non uniquement en contactant le fournisseur de service par téléphone. Des entreprises canadiennes comme Fortis BC³³ ou encore Hydro Manitoba³⁴ permettent de le faire.
 - TEQ devrait accepter plusieurs types de preuve de revenu à l'instar de Manitoba Hydro³⁵.

³¹ B-0102, p. 13.

³² R-4057-2018, B-0006, p. 24.

³³ <https://fortisbc.traksmart.com/traksmart4/public/registration.do>

³⁴ https://www.hydro.mb.ca/your_home/affordable_energy/how_to_take_part/

³⁵ Ibid.

- TEQ devrait chercher à maximiser la collaboration avec les organismes communautaires, de santé ou d'autres organisations comme les banques alimentaires. La segmentation du marché pourrait également permettre de mieux cibler les campagnes de promotion.

OC soumet que ces suggestions permettraient de maximiser la participation aux programmes de TEQ et donc d'atteindre les cibles fixées.

La coordination avec les distributeurs d'énergie

OC réitère ici les commentaires qu'elle a exprimé dans le rapport conjoint portant sur l'aspect 2 de la demande de TEQ. Une collaboration étroite entre les distributeurs d'énergie et TEQ sera un élément clé de la réussite du Plan directeur. OC espère que la création de comités permettra d'améliorer les échanges de connaissances et d'informations.